

Conseil du 22 DÉCEMBRE 2014

DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE LA COM COM Haut Jura Saint-Claude :

Finance et Mutualisation : M ROCHET Christian, **Agriculture** : élu M PERRARD Jean Louis
Déplacements doux : Mme BEAUD Véronique.

BUDGET ASSAINISSEMENT : Mouvements de crédits :

La décision modificative, pour les mouvements de crédits, est adoptée à l'unanimité pour un montant de 3 381.00 € en dépenses au 21532 et 3 381.00 € en recettes au 238

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER:

L'indemnité de conseil et de confection des budgets, pour le nouveau Comptable du Trésor, M. LAMUR est adoptée à l'unanimité.

Pour une gestion de 90 jours l'indemnité s'élève à 126.34 € net

CONVENTION DE DAMAGE : la convention passée entre la commune et la Communauté de Communes haut Jura Saint Claude pour le damage des pistes de remontées mécaniques est adoptée à l'unanimité

PROJET TOURISTIQUE, il a été mise en place une réflexion d'un futur bâtiment au pied du télésiège d'environ 150m².

Celui se composerait de : WC Public, d'une terrasse avec abri pour le snack et d'un local commercial.

L'implantation d'un Big Air Bag, d'un tracé de Border Cross sont également à l'étude ainsi que la sécurité du Télésiège .

A savoir que le prêt du télésiège se termine fin 2015 et qu'il faut une présentation de projet à la ComCom impérativement pour 2015. La location du local commercial financerait une partie du prêt.

PROJET ECONOMIQUE, celui-ci est en partie basé sur la rénovation de la mairie. A savoir que celle-ci devra être accessible aux personnes à mobilité réduite d'ici 3 ans. Deux solutions s'offrent à nous : Soit réaménager la Mairie actuelle ou bien la déplacer à la poste

Dans les deux cas cela amènera à la création de logements.

Ces deux projets, touristique et économique sont en pleines réflexions.

QUESTIONS DIVERSES :La société Millet demande une aide 50000€ pour le déplacement de leur société à coté de la station d'épuration. La commune n'ayant pas la compétence économique, une copie de la lettre sera envoyée à la Sous-préfecture, au Conseil Général et au Conseil Régional.

Affaire à suivre

SIVOS

M. PERRARD Jean-Louis annonce que le SIVOS ouvre le centre d'accueil aux enfants de 3 à 14 ans pendant les vacances de février, d'avril et un mois pendant les vacances d'été. Les horaires seront de 7h15 à 18h15 et cela ouvert à tous.

Le tarif est à préciser.

M. le Maire demande au Sivos le budget pour 2015.

M Perrard annonce que la secrétaire du Sivos, qui avait un contrat de 3h/semaine, partira en retraite fin avril 2015. Il faudra donc recruter.

Suite à cela, une demande de date concernant le départ en retraite de la secrétaire de mairie actuelle est faite. Une conversation s'engage sur la fiche de poste du (de la) futur(e) secrétaire : diminution d'heures, augmentation des tâches (sivos, travail pour d'autres communes, régie téléski, prise en charge de la facturation de l'assainissement...), tout cela dans le but de faire des économies.

Le Maire fait part qu'une demande de stage (6 mois formation secrétaire) a été faite en Mairie . Le conseil donne son accord en fonction des obligations imposées par le centre de gestion et à condition que Mme Grostabussiat Yolande accepte de participer à l'éventuelle formation de cette stagiaire.

M Perrard met le conseil au courant d'une nouvelle loi (loi Pelissard) pour la création de commune nouvelle.

Cette création devra être effective au 1er janvier 2016 pour bénéficier des aides actuelles apportées aux communes. dans le cas contraire, celles-ci diminueront. M le Maire annonce que ce prolongement d'aides ne devrait durer que trois ans.

Deux élus verraient plus la nouvelle commune à hauteur de la communauté de communes, tandis que les autres conseillers la verraient plus à l'échelle des 3 communes existantes en tenant compte du travail déjà réalisé ensemble : église , cimetière, associations etc (Les Moussières, Bellecombe et les Molunes).

M. PERRARD demande s'il est possible d'avoir une réunion d'explication. M le Maire se renseignera vers les services concernés.

Les conseils et habitants intéressés pourraient être conviés à assister à cette réunion d'explication.

Le maire informe que l'étude d'aménagement de la tourbière avance (projet mené par la communauté de communes et le parc).

La liaison entre Moustaki et les Dolines est abandonnée du fait qu' elle ne pourrait pas être accessible aux personnes à mobilité réduite. Le parc étudie d'autres possibilités :

1) liaison qui arriverait combe aux Prost (proximité de la station) avec autorisation des propriétaires, 2) possibilité de faire un platelage et une plateforme avec panneaux d'explication etc au milieu de la tourbière.

Le maire souhaite savoir à qui incombera l'entretien, déneigement si besoin, et si la commune devra participer au financement, Mme Beaud répond que la commune ne finance rien car cest un projet porté par la communauté de communes et que l'entretien sera fait par la communauté de communes « affaire à suivre »

M. Le Maire remercie tous les bénévoles et l'association des parents d'élèves de l'école ayant contribué à la réussite du passage du Père Noël aux Moussières. Cela fut une réussite.